

Compte rendu

Réunion du COPIL ONCV

Date : 4 novembre 2019 – 16h30

Lieu : Siège de l'OGE, 40 avenue Hoche 75008 Paris

Membres présents :

- L'Ordre des Géomètres-Experts - OGE (Vincent SAINT-AUBIN, Xavier PRIGENT, Hervé GRÉLARD, Ovidiu SAND) ;
- L'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes – OPQU (Isabelle LIÉGEON) ;
- Association Française Interprofessionnelle des Ecologues – AFIE (Blanche GOMEZ, Robin CHALOT) ;
- L'Union Nationale des Aménageurs - UNAM (Yann LE CORFEC) ;
- La Fédération des SCoT (Laurence MALDONADO) ;

Absents excusés :

- Le Conseil National de l'Ordre des Architectes ;

Absents :

- Le Conseil Supérieur du Notariat ;
- La Fédération Française du Paysage ;
- Le Barreau de Paris.

Vincent SAINT-AUBIN souhaite la bienvenue aux membres présents et expose l'ordre du jour :

1. Définition commune du cadre de vie (AFIE)
2. Proposition de statuts (Barreau de Paris)
3. Sollicitation de Bruno JEANBART pour le prochain COPIL (Baromètre)
4. Date pour un événement au 2nd semestre 2020
5. Date du prochain COPIL

Il invite les membres à amender l'ordre du jour et à valider le compte rendu de la précédente réunion. Aucun amendement n'est apporté à l'ordre du jour et le compte rendu est validé.

1. Définition commune du cadre de vie (AFIE)

L'AFIE présente le travail de synthèse qui a été réalisé par rapport aux définitions proposées par chacun des membres de l'Observatoire. La synthèse proposée permet d'écarter les éléments spécifiques de chaque profession afin d'aboutir, d'une part, à une notion neutre du cadre de vie et à identifier les critères d'évaluation d'autre part (objectifs et moyens pour y parvenir).

Il est affirmé qu'en ce qui concerne la qualité du cadre de vie et le bien-être, les éléments à prendre en considération ne sont pas toujours substituables et demanderont des arbitrages. Au sujet de l'évaluation, l'AFIE souligne la nécessité de disposer d'indicateurs quantitatifs faciles à objectiver, mais aussi des indicateurs qualitatifs (objectifs et subjectifs) pour intégrer la question de la perception individuelle.

Compte tenu de la diversité de publics, il sera nécessaire de chercher une diversité de cadres de vie pour répondre aux attentes des uns et des autres (la notion de cadre de vie désirable).

Au regard du volet social de la définition, l'AFIE souligne l'importance de proposer un choix, une variété de cadres de vie, permettant de mettre en valeur les atouts des territoires.

Robin CHALOT présente la définition du cadre de vie selon l'AFIE qui met l'accent sur la place fondamentale de la nature.

Laurence MALDONADO estime que le travail de synthèse réalisé par l'AFIE répond à l'objectif donné, puisqu'il prend en compte les visions de chacun.

Yann LE CORFEC partage la définition générale de l'AFIE et en ce qui concerne les indicateurs subjectifs il estime qu'il y aura un large travail d'appréhension et de choix des critères.

Xavier PRIGENT trouve plaisant que la production de chacun s'inscrive dans des lignes convergentes, tout en rappelant que l'objectif initial de la démarche était de mettre en lumière ces points de convergence entre les membres de l'Observatoire. Il indique que cette sémantique commune devrait permettre d'identifier les objectifs de l'ONCV et demande un tour de table à ce sujet.

Isabelle LIÉGEON est d'accord avec la définition proposée par l'AFIE qui intègre la notion de bien-être mise en avant par l'OPQU et souligne l'importance d'avoir l'utilisateur comme point de départ des études qui seront menées.

Vincent SAINT-AUBIN apprécie la définition générale et celle propre de l'AFIE soulignant notamment le choix des mots employés « la place fondamentale de la nature ».

Xavier PRIGENT évoque la nécessité d'avoir une définition plus synthétique.

Yann LE CORFEC reconnaît la place de la nature dans les projets d'aménagement même si parfois les relations avec les élus locaux sont compliquées - ceux-ci peuvent se montrer réticents face au coût de l'entretien des espaces verts. Isabelle LIÉGEON souligne toutefois le décalage qui existe entre les petites villes et les grandes villes par rapport à la place de la nature.

Les membres décident que la définition propre de l'AFIE devra être intégrée à la définition générale pour lui conférer un volet environnemental et pour conforter la place du citoyen. L'AFIE se charge de la rédaction de la définition finale.

Celle-ci sera soumise au vote lors de la prochaine réunion du COPIL et sera adressée pour avis à Bruno JEANBART.

2. Proposition de statuts (Barreau de Paris)

En l'absence du représentant du Barreau de Paris, ce point n'est pas traité.

3. Mise en place du Baromètre du cadre de vie – sollicitation de Bruno JEANBART / Objectifs de l'Observatoire

Hervé GRÉLARD présente le projet de création d'un baromètre du cadre de vie. Afin d'identifier les indicateurs pertinents, reconductibles tous les ans, ainsi que le public cible auquel l'ONCV va s'adresser, il propose de solliciter Bruno JEANBART en vue d'une séance de travail avec les membres de l'Observatoire.

Les membres de l'Observatoire accueillent favorablement cette proposition.

Blanche GOMEZ intervient afin d'interroger les membres au sujet des objectifs assignés à l'Observatoire. Elle évoque la possibilité de les définir en amont ou une fois le travail commencé.

Hervé GRÉLARD rappelle que lors du précédent exercice en Copil il y a eu deux volets – définition et objectifs – mais que les réponses apportées sur ce dernier point étaient plus vagues.

Isabelle LIÉGEON propose de se pencher à nouveau sur les objectifs de l'Observatoire lors de la prochaine réunion du Copil.

Blanche GOMEZ et Hervé GRÉLARD indiquent qu'il faudra transmettre en amont à Bruno JEANBART les propositions de chacun pour qu'il puisse en prendre connaissance.

Pour que les échanges soient plus productifs et trouver une ligne directrice, Xavier PRIGENT propose un tour de table. Il indique que l'Observatoire pourrait comporter un axe d'observation et un axe de prospective.

Laurence MALDONADO estime que l'Observatoire devra produire une image de ce que les citoyens attendent en termes de cadre de vie et, à partir de cette image, utiliser les diverses données dans les relations avec les pouvoirs publics.

Yann LE CORFEC appelle l'attention des membres sur le fait que l'Observatoire pourrait « tourner en rond » puisque les attentes des citoyens sont toujours les mêmes.

Cela amène Blanche GOMEZ à interroger la place du citoyen au sein de l'Observatoire. Vincent SAINT-AUBIN précise que le rôle de l'Observatoire est d'éclairer les décideurs, de se placer entre les citoyens et les décideurs. Robin CHALOT demande si les citoyens auront la possibilité d'intégrer l'Observatoire en tant que membres. Xavier PRIGENT est d'avis que le citoyen doit rester à l'extérieur de l'Observatoire, qui donnera aux décideurs la vision des professionnels du cadre de vie. Vincent SAINT-AUBIN rappelle que le citoyen doit être au cœur de la réflexion, sans être pour autant membre de l'Observatoire.

Les membres de l'Observatoire approuvent ce positionnement.

Robin CHALOT demande si le baromètre sera général ou spécifique (concentré autour des thématiques d'actualité). Xavier PRIGENT affirme que les deux seraient envisageables. Hervé GRÉLARD indique que l'artificialisation des sols pourrait être un sujet dont l'Observatoire pourra se saisir l'année prochaine compte tenu de l'intérêt de tous les membres pour le sujet. Il souligne par ailleurs l'intérêt de traiter des sujets sensibles (et pas des sujets de consensus).

Xavier PRIGENT propose d'identifier l'objet d'étude de l'Observatoire et l'échelle (état des lieux/prospectif – échelle macro/micro). Isabelle LIÉGEON rappelle que le sondage réalisé par Opinion Way identifie déjà plusieurs échelles d'étude (espace de vie privé/espace de vie public...).

La question de l'intégration de l'outre-mer est évoquée par l'AFIE. Les membres estiment qu'il s'agit d'un sujet spécifique qui ne pourra pas être traité à la même vitesse, mais qu'il conviendra d'aborder.

Il a été décidé que chaque membre de l'ONCV fasse part de sa liste d'objectifs et des thématiques à étudier par mail, 10 jours avant la réunion avec Bruno JEANBART, soit le 29 novembre au plus tard.

En ce qui concerne le Salon des Maires, les membres ont débattu de l'opportunité de distribuer des plaquettes/flyers mettant en avant la création de l'ONCV et la définition du cadre de vie. Toutefois, les membres conviennent qu'en l'absence d'une validation par le Copil de la définition, la plaquette/flyer devra se limiter à présenter l'information disponible sur le site internet. Le renvoi vers le site internet ne paraît pas opportune, puisqu'il n'y a que très peu d'information sur celui-ci.

Hervé GRÉLARD invite les membres de l'Observatoire à la conférence de Bruno JEANBART sur le stand de l'OGE au Salon des Maires, le jeudi 21 novembre à partir de 10h30. Cette intervention portera sur le sondage Opinion Way et d'autres éléments chiffrés dont il dispose.

Blanche GOMEZ suggère que les Maires soient sollicités à ce moment pour faire part de leurs attentes par rapport à l'ONCV. Puisqu'une équipe de tournage sera déjà en place, Hervé GRÉLARD indique qu'il sera possible d'enregistrer des témoignages qui pourront ultérieurement nourrir la communication de l'ONCV (newsletter, mailing à l'attention des élus) d'ici la fin de l'année. Isabelle LIÉGEON soulève l'intérêt d'avoir des témoignages de la part de différents Maires, de grandes villes comme de communes rurales, mais Hervé GRÉLARD se montre réticent, car il y a généralement peu de maires de métropoles au Salon.

4. Date pour un évènement au 2nd semestre 2020

Les membres conviennent qu'il va falloir identifier un sujet qui devra rassembler tout le monde autour d'un socle commun d'idées. Même si certains aspects divergents pourront subsister, l'UNAM souligne l'intérêt pour les décideurs que plusieurs professions du cadre de vie s'emparent de ces sujets.

Les membres de l'Observatoire décident de traiter le sujet lors du prochain Copil. Chaque membre doit réfléchir à un sujet et identifier une date par rapport aux plannings de chacun.

5. Prochaine réunion du Copil

La prochaine réunion du Copil aura lieu le Mardi 10 décembre de 16h à 19h. La date doit être confirmée en fonction des disponibilités de Bruno JEANBART.